

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **2 mai 2016, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

710, chemin Mercier

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de lotissement 882-10, spécifiquement à l'article suivant :

Article 6.2.2

Accepter une superficie minimale de 1 997,8 mètres carrés au lieu des 2 500,0 mètres carrés prescrits.

Donné à New Richmond,
Ce 21^e jour de mars 2016

Céline LeBlanc
Greffière